

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI MODERATO ESR

Code AMF: (C) 990000067379

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Diversifié ".

En souscrivant à AMUNDI MODERATO ESR, nourricier de AMUNDI EURO MODERATO ESR vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir sur l'ensemble des classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions et devises) au sein d'un placement qui recherche une performance positive quelle que soit l'évolution des marchés.

La performance AMUNDI MODERATO ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI EURO MODERATO ESR en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI EURO MODERATO ESR, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser sur un horizon de placement minimum de 12 mois, une performance annualisée de 1 % au-delà de l'Eonia capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en oeuvre de multiples stratégies pour tirer profit des tendances et des écarts entre les différentes classes d'actifs. Elle intègre des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans l'analyse et la sélection des valeurs. Les instruments monétaires et obligataires peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net et sont sélectionnés selon le jugement de l'équipe de gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. L'équipe de gestion peut recourir à des titres « non notés » (NR) dans la limite de 20 % de l'actif net. Les titres hors zone euro peuvent être détenus jusqu'à un maximum de 30 % de l'actif net

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

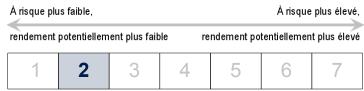
Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 12 mois.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète les prises de positions à l'achat et à la vente de la gestion sur les marchés de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les modalités de souscription/rachat du Fonds maître sont précisées dans le prospectus du Fonds maître.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

AMUNDI MODERATO ESR 1



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement			
	Frais d'entrée	3% maximum	
Ì	Frais de sortie	Néant	
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être préle			

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

applicables.		
Frais prélevés par le FCPE sur une année		
Frais courants 0,45% de l'actif net moyen		
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances		
Commission de	Néant	
norformanco		

Une partie des frais d'entrée peut être prise en charge par l'entreprise - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015.

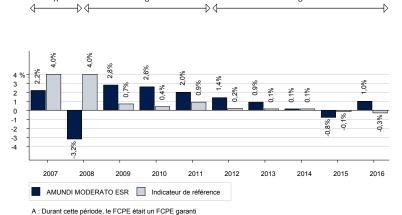
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 1er avril 1997.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

B : Durant cette période, le FCPE n'est plus un FCPE garanti C : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE ainsi que le reglement et les derniers documents d'information périodique réglementaires de l'OPC maître, et toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 janvier 2017.

AMUNDI MODERATO ESR 2

AMUNDI MODERATO ESR

DIVERSIFIÉ ■



31/01/2017

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 214,22 (EUR) Date de VL et d'actif géré : 31/01/2017 Actif géré : 105,86 (millions EUR)

Indice de référence :

100% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360)

Objectif d'investissement

Ce FCPE vise une performance annuelle nette de frais supérieure de 0,90 % à celle de l'Eonia capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur une durée de placement minimum recommandée de 12 mois. Son univers d'investissement est large, diversifié et composé principalement de titres de la zone euro dont la sélection est effectuée, en sus de critères financiers, selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (démarche socialement responsable). Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1 2 3 4 5 6 7

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temos.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



A : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Depuis le	30/12/2016	30/12/2016	31/10/2016	29/01/2016	31/01/2014	31/01/2012
Portefeuille	0,06%	0,06%	-0,09%	1,64%	0,40%	2,30%
Indice	-0,03%	-0,03%	-0,09%	-0,34%	-0,38%	-0,07%
Ecart	0,09%	0,09%	0%	1,97%	0,78%	2,37%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	0,95%	-0,85%	0,14%	0,87%	1,37%	2,04%	2,65%	2,84%	-3,17%	2,15%
Indice	-0,32%	-0,11%	0,10%	0,09%	0,24%	0,88%	0,44%	0,73%	4,00%	4,02%
Ecart	1,27%	-0,74%	0,04%	0,78%	1,14%	1,16%	2,21%	2,11%	-7,17%	-1,87%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,68%	1,01%	0,82%
Volatilité de l'indice	0,01%	0,03%	0,03%
Tracking Error ex-post	0,67%	1,01%	0,82%
Ratio d'information	2,97	0,26	0,58
Ratio de Sharpe	2,96	0,26	0,57

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-5,59%
Délai de recouvrement (jours)	526
Moins bon mois	10/2008
Moins bonne performance	-2,56%
Meilleur mois	04/2008
Meilleure performance	1,44%

Indicateurs

	Portefeuille	Indice
Sensibilité	0,95	0
Nombre de lignes	75	-

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence



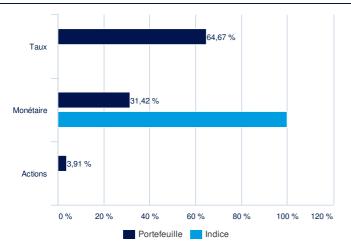


Commentaire de gestion

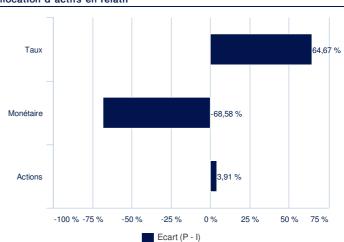
Tous les regards sont restés tournés, début 2017, vers les Etats-Unis, où le nouveau Président a pris ses fonctions le 20 janvier. Ses premières annonces et décisions ont renforcé le climat de forte incertitude prévalant depuis sa victoire du 8 novembre. Les chiffres économiques, pour leur part, sont restés plutôt favorables aux Etats-Unis et en zone euro, mitigés dans les économies emergentes. Les marchés d'actions ont connu des fortunes diverses : légère baisse en zone euro et au Japon, légère hausse aux Etats-Unis, net rebond dans les économies emergentes. Les marchés d'actions ont connu des fortunes diverses : légère baisse en zone euro et au Japon, légère hausse aux Etats-Unis, net rebond dans les émergents. Les rendements obligataires ont progressé en zone euro, mais terminent proches de leurs niveaux de fin décembre aux Etats-Unis. Les taux longs américains ont marqué une pause en janvier, en se stabilisant autour de 2,45%. En revanche, les taux longs européens ont nettement monté, notamment en raison de la progression des anticipations d'inflation. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé d'environ 0,10% à environ 0,35%, son homologue français d'environ 0,70 à 1,05%. L'écart de taux 10 ans entre l'Italie et l'Allemagne s'est légèrement creusé alors que celui entre l'Espagne et l'Allemagne s'est légèrement contracté. Fin janvier, les taux 10 ans espagnol et italien étaient respectivement de 1,60% et 2,25%. Sur le marché des obligations privées, les performances des titres des catégories les moins risquées ont été, en général, négatives, tandis que celles des titres à haut rendement ont été positives.Après une fin d'année 2016 très positive en raison des espoirs soulevés par les promesses du Président américain (notamment en matière de baisses d'impôts), les performances ont été diverses d'une région à l'autre en janvier. En zone euro, la consolidation l'a emporté : l'EuroStoxx 50 se replie, sur le mois, de -1,8%. La baisse est particulièrement sensible sur le CAC français (-2,3%) et le MIB italien (-3,3%)

Composition du portefeuille

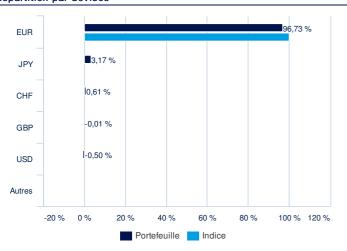
Allocation d'actifs



Allocation d'actifs en relatif



Répartition par devises

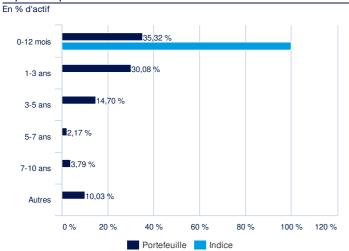






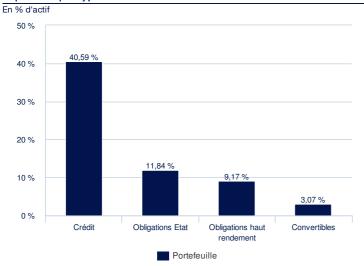
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par maturités

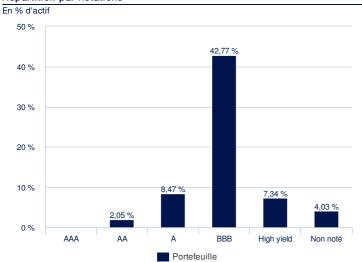


* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

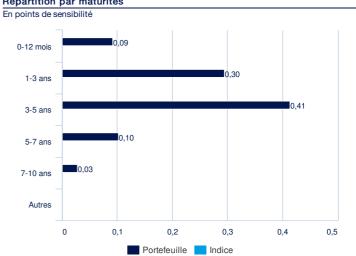
Répartition par types émetteurs



Répartition par notations

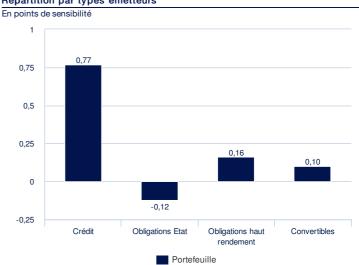


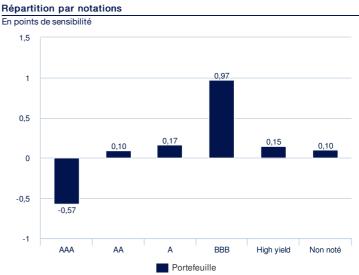
Répartition par maturités



* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

Répartition par types émetteurs

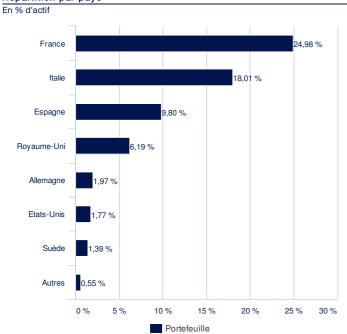






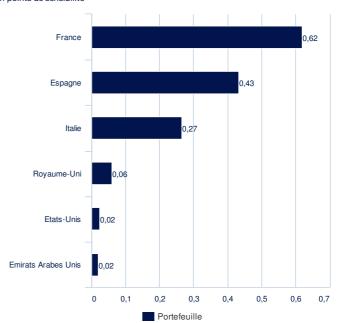
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par pays



Répartition par pays

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations

	% d'actif
ITALIAN REPUBLIC	8,05%
SPAIN (KINGDOM OF)	3,79%
RCI BANQUE	3,45%
RALLYESA	2,70%
TOTAL SA	2,69%
POSTE ITALIANE SPA	2,68%
BPCESA	2,56%
ORANGE SA	2,10%
TELEFONICA EUROPE BV	2,07%
BARCLAYS BK PLC	2,00%
Total	32,09%



AMUNDI MODERATO ESR



Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Société de gestion déléguée	Amundi
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	01/04/1997
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Détail de la commission de surperformance	commission de superformance indirecte : 20% de la performance du FCP maître au-delà de l'indice de référence
Frais courants	0,45% (prélevés) - 31/12/2015
Durée minimum d'investissement recommandée	12 MOIS
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Diversifié
Code AMF	99000067379
Nom du fonds maître	AMUNDI EURO MODERATO ESR

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

